

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/243 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PRENANT ACTE DE LA PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU CENTRE DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE MOBILIER CORSE

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2015

L'An deux mille quinze et le deux octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CHAUBON Pierre, DOMINICI François, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIORGI Antoine, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France
Mme FRANCESCHI Valérie à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme LACAVE Mattea à M. VANNI Hyacinthe
Mme MARTELLI Benoîte à M. STEFANI Michel
M. ORSINI Antoine à Mme NIELLINI Annonciade
M. POLI Jean-Marie à Mme GIACOMETTI Josepha
Mme PRUVOT Sonia à Mme FEDI Marie-Jeanne
Mme RISTERUCCI Josette à M. BASTELICA Etienne
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. GIORGI Antoine
M. SUZZONI Etienne à Mme PAGNI Alexandra

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, FRANCISCI Marcel, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, SANTINI Ange, SIMEONI Gilles, SINDALI Antoine, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier Corse.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 2 octobre 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet : Rapport d'information sur l'activité du centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier corse (CCRPMC)

La Corse abrite dans ses églises et chapelles un riche patrimoine culturel extrêmement variés, témoignage de la forte pratique religieuse de la communauté insulaire. Ce patrimoine mobilier est estimé à près de 30 000 objets, dont 2 000 sont inscrits ou classés au titre de la législation sur les monuments historiques

Les édifices et plus encore les biens mobiliers, souffrent de la désaffectation des lieux de culte. Aussi, dans ces conditions, le patrimoine se dégrade parfois jusqu'à des états irréversibles ou bien nécessitant des interventions très techniques de professionnels de la restauration.

Fort de ce constat et tout en continuant à accompagner financièrement les communes dans la restauration de leur patrimoine religieux, la CTC a, dès 2003, diligenté une étude visant à doter la Corse d'un centre dédié à la conservation préventive et à la restauration des objets mobiliers. La création et l'installation du Centre à Calvi au sein du Fort Charlet, ancien fort militaire des XVIIIème et XIXème siècles, ont été entérinées en 2007 par l'Assemblée de Corse.

Les travaux de réhabilitation et de construction de l'édifice, d'un montant de 4,7 M€ HT (5,1 M€ TTC), ont débuté en janvier 2012 et la livraison du bâtiment a été effectuée en janvier 2015. Cette opération a fait l'objet en septembre 2009 d'un arrêté préfectoral de financement au titre du PEI à hauteur de 70 % sur la base d'un coût prévisionnel de 5,5 M€ HT.

Le Centre se répartit comme suit, sur près de 2 300 m² de SHON et 4150 m² de SHOB :

- un bâtiment 19ème entièrement restauré (maîtrise d'œuvre : Hugues FONTENAS et Isabelle LATAPPY - Architecte d'opération : Vincent DELMAS) développe sur ses trois niveaux, outre un espace administratif, un espace d'exposition et de conférence, des salles dédiées à l'animation et à la médiation jeune public ;
- une partie neuve de plein pied accueille le pôle technique (logistique, transit, ateliers et réserves).
- Aujourd'hui, la dernière phase des travaux porte sur les équipements et aménagement intérieurs ainsi que le traitement des abords :
- l'avant-projet pour l'aménagement scénographique de la salle d'exposition et la conception des aménagements mobiliers et l'acquisition des équipements techniques de conservation/ restauration sont en cours de finalisation. Les différents marchés seront lancés à l'automne pour une livraison début 2016 ;
- l'avant-projet pour l'aménagement des abords du fort et du parc de stationnement ainsi que le raccordement aux réseaux publics est en cours de finalisation en

concertation avec les services de la ville. La voie traversant le site d'une longueur d'environ 400 ml, qui présente des caractéristiques géométriques et structurelles médiocres ne permettant pas à deux VL de se croiser, sera traitée dans le cadre de l'aménagement du parking et des abords. Ces travaux seront réalisés dans le courant de l'hiver.

Les missions de cet établissement s'établissent autour des quatre axes suivants.

1. l'ingénierie auprès des communes

Le CCRPMC se déplacera à la demande des communes pour les informer et les sensibiliser à la conservation du patrimoine et aux dangers que celui-ci encourt. Il les formera, le cas échéant, sur la méthodologie ainsi que sur les procédures à adopter pour assurer la protection des objets. Il assurera la conservation préventive et le conseil en sûreté et sécurité des œuvres.

À l'issue de cette phase, seront remis à la collectivité propriétaire un état des lieux, un diagnostic, des recommandations et des procédures de conservation qui lui permettront de faire des choix raisonnés en fonction des priorités sanitaires prescrites.

Selon l'engagement de la commune, ce dernier point tendra vers une seconde phase d'accompagnement plus poussée pour la conservation et la restauration de son patrimoine. Le Centre aidera les communes à établir des priorités et le phasage des opérations de conservation-restauration dans le cadre de programmations pluriannuelles.

Le Centre conseillera les communes en matière de procédure et de législation, ces points étant parfois un frein pour elles. La recherche de cofinancement (par des associations, du mécénat, des programmes européens...) sera également une des missions du Centre.

2. l'organisation d'opérations de conservation préventive, curative et de restauration

Cette présence sur le terrain devrait également permettre de lever la problématique des communes isolées qui ne peuvent faire établir des devis en raison de l'éloignement et de l'absence de restaurateurs pour certaines typologies (orfèvrerie, textiles notamment) sur le territoire insulaire. Le Centre pourra se substituer aux communes sous délégation de maîtrise d'ouvrage pour réaliser les marchés et lancer les procédures.

Schématiquement, les communes propriétaires délègueront, par convention de mandat, la maîtrise d'ouvrage de la conservation-restauration de leur patrimoine mobilier à la CTC.

La CTC, avec leur accord, programmera et déterminera les actions à mener et les fera réaliser pour un objet ou un groupe d'objets : devis, constats d'état, études préalables, travaux. Elle paiera les prestations et la commune propriétaire reversera sa quote-part obligatoire à la CTC. Il est à noter que les traitements ne seront pas forcément réalisés au Centre même lorsque celui-ci assurera la maîtrise d'ouvrage de la totalité de l'opération.

3. la mise en sécurité des œuvres grâce à un soutien logistique

Le Centre pourra accueillir des objets en dépôt par convention pour les mettre en sécurité et sûreté le temps de travaux dans les édifices (églises généralement).

4. la médiation auprès du public, notamment scolaire

Le Centre, destiné à être ouvert à tous les publics, mettra un accent particulier à faire connaître la beauté et la fragilité du patrimoine mobilier et à expliquer la conservation et la restauration. L'espace médiation revêtira ainsi une dimension significative.

Il proposera un parcours de visite complet et attractif destiné à sensibiliser les enfants et adultes à la sauvegarde du patrimoine mobilier insulaire. Il est doté à cet effet :

- d'une salle d'exposition pour les objets après restauration ;
- d'une salle de conférences et de formation avec vidéo-projection ;
- d'un centre de documentation ;
- d'ateliers pédagogiques pour les enfants.

Les dernier aménagements n'impactant pas directement le fonctionnement du Centre, l'équipe actuellement en place dans des bureaux à Calvi, doit intégrer les lieux dans les prochains jours.

Elle est composée de six personnes, cinq agents titulaires et un non titulaire, tous de catégorie C :

- une gestionnaire administrative et comptable chargée du suivi administratif et financier de l'aide attribuée aux tiers (subventions) ;
- une chargée de médiation qui animera notamment les ateliers pédagogiques avec les scolaires. Son rôle : sensibiliser le public à la sauvegarde du patrimoine mobilier insulaire ;
- deux agents dédiés à l'équipe mobile chargés des travaux liés à la conservation mais également du rangement des réserves, de l'aide à la manutention et au montage des expositions. Ils sont en lien avec le secteur de l'Inventaire ;
- un agent polyvalent chargé des petits travaux de maintenance du bâtiment ;
- un chargé de communication/conseil avec les communes (conservation, diagnostic, sensibilisation, formation).

À ce jour, le Centre n'a pas d'encadrement direct. Le poste vacant de responsable scientifique a été publié au printemps 2015. Plusieurs propositions de candidature ont été reçues par la Collectivité. Un jury se tiendra le 24 septembre prochain pour auditionner différents candidats.

Si l'équipe actuelle mène déjà les missions d'ingénierie qui sont les siennes auprès des communes, le Centre dans sa configuration définitive devrait être totalement opérationnel à la fin du premier semestre 2016.

Le Centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de Corse est la réponse de la CTC aux enjeux majeurs que représente la conservation du patrimoine mobilier de l'île. Ses missions seront multiples et variées selon qu'il s'agira de la

conservation du patrimoine appartenant à la CTC ou de l'aide à la conservation du patrimoine des tiers. Sa tâche est immense.